



POST TENERAS LEVI

Aménagement	
R	4 AOÛT 1972
AHa	
FPa	
JC	
MD	
GG	✓
RS	
Lvi	✓

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un chemin sur
le territoire de la commune de Vernier

du 2 août 1972

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis de la commune de Vernier du 14 juillet 1972;

vu le préavis des archives d'Etat du 4 juillet 1972;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères du 2 avril 1968,

A R R E T E :

Il est donné le nom de :

Chemin Du-Villard (famille genevoise liée au quartier de Châtelaine)
au tronçon desservant les immeubles de la Coopérative d'habitation
"L'Avenir" à partir du chemin de l'Ecu à Châtelaine et sans issue.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le 1er
septembre 1972.

Communiqué à :

Travaux 4 ex.
Police 2 ex.
Intérieur 2 ex.
Sautier 3 ex.



Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Halland